

Vers un « Etat plateforme » ?

[Le livre blanc « Etat plateforme »](#) oppose la vision classique à la vision moderne de la notion d'Etat.

Nos institutions peinent à entrer dans le nouveau monde industriel. La révolution numérique de l'administration a pourtant commencé. Elle suscite des espoirs mais se heurte à l'incompréhension et à la résistance au changement.

Les citoyens expriment pourtant une aspiration par la démocratie participative à de nouvelles formes de participation, de contributions issues de leur multitude.

L'auteur estime que l'administration numérique est un devoir :

- car l'administration dotée des prérogatives liées à l'exercice de missions de service public, doit accepter les sujétions qui accompagnent cette position ;
- car l'administration doit garantir la meilleure qualité de service. L'Etat plateforme permet de donner leur chance à « cent » initiatives, système plus efficace que la mise sur une seule. Attirer des innovateurs sur une plateforme est source de créativité ;
- à cause du principe de subsidiarité. N'est-il pas préférable de laisser les citoyens régler eux-mêmes les problèmes ? Quitte à les y aider et à les en valoriser ;
- parce que la vision classique de la notion d'Etat est une vision dépassée, qui ne tient pas compte du nouveau paradigme de la troisième révolution industrielle de 1980.

Ce paradigme impose le passage de l'ère de la main d'œuvre à l'ère du cerveau d'œuvre, réseau maillé collaboratif. Les individus forment une multitude : une communauté créative reliée, connectée et mobile. La multiplication des réformes de la gestion des affaires publiques en France depuis 50 ans, de la rationalisation des choix budgétaires au programme « Action publique 2022 », de même que le surendettement de l'Etat à hauteur de 100% du PIB, illustrent la pertinence d'une remise en cause du modèle classique.

L'Etat peut-il devenir une plateforme ?

Cette conception met à la disposition de la société civile et des acteurs privés des ressources ou infrastructures. Elle laisse à la société civile et aux acteurs privés la liberté de développer des biens et des services finaux à l'aide de ces ressources.

L'Etat recouvre une triple signification : sociologique, organisationnelle et juridique.

Sur le plan sociologique, l'Etat correspond à un ensemble de personnes vivant sur un territoire déterminé et soumis à un gouvernement donné. Sur le plan organisationnel, il s'agit d'une forme d'organisation que la société utilise pour s'orienter et se gérer.

Sur le plan juridique, l'Etat peut être considéré comme l'ensemble des pouvoirs d'autorité et de contrainte collective que la nation possède sur les citoyens et les individus en vue de faire prévaloir l'intérêt général et le bien commun.

La plateforme en économie est un intermédiaire qui crée un marché, rassemble des groupes et favorise les échanges économiques et sociaux. Une plateforme facilite la rencontre entre l'offre et la demande.

Une telle évolution signifierait pour l'administration trois ruptures radicales :

- rupture philosophique : passage d'une position transcendantale de l'Etat supposé neutre et au-dessus de la société à une conception d'un Etat immergé dans la société acceptant d'être utilisé par les citoyens ;
- rupture organisationnelle : acceptation du principe de la multitude, soit le fait qu'il existe en dehors de l'institution une masse de talents, de compétences et de puissances de création à mobiliser ;
- rupture opérationnelle avec les sites des administrations, aujourd'hui conçus comme de longs cheminements au sein de l'organisation interne de l'administration au lieu d'être pensés pour autoriser l'appropriation des ressources.

Pouvons-nous passer à côté d'une telle opportunité ? L'Etat doit intérioriser le changement de paradigme pour donner une direction et promouvoir des valeurs.

Christophe Dubois-Damien, président du Comité Economie d'IESF, co-auteur du livre blanc « Etat plateforme »

